



Les filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) En Île-de-France en 2012

Tous les ans, l'ORDIF réalise une enquête sur la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) pris en charge par le service public francilien. Parallèlement, l'ORDIF suit depuis 2007 le développement des filières REP en Île-de-France et leur impact sur la gestion des DMA.

La filière emballages ménagers

Instaurée en 1993, cette filière couvre l'ensemble des déchets d'emballages composés d'acier, d'aluminium, de papier/carton, de plastique et de verre, qui sont consommés par les ménages et abandonnés par ceux-ci à ou hors domicile.

Sur les 73 kg/hab d'emballages ménagers ayant contribué au dispositif de l'éco-organisme **Eco Emballages** en 2012, le taux de recyclage atteint 50% en Ile-de-France (soit 37 kg/hab) contre 67% en France (soit 49 kg/hab).

La filière papiers graphiques

Créée en 2006, cette filière couvre l'ensemble des papiers imprimés, papiers à coller, enveloppes et pochettes postales qui sont émis par des acteurs publics ou privés, et qui sont collectés et traités par le service public.

Sur les 60 kg mis en marché tous les ans, le taux de recyclage estimé par l'éco-organisme **Ecofolio** atteint 20% en Ile-de-France (soit 12 kg/hab) contre 47% en France (soit 28 kg/hab) pour 2012.

La filière Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE)

La filière DEEE a été mise en place en août 2005 pour les DEEE professionnels et en novembre 2006 pour les DEEE ménagers.

En 2012, les 4 éco-organismes de la filière - **Ecologic**, **ERP**, **Eco-systèmes** et **Recylum** - ont collecté près de 42 500 tonnes de DEEE ménagers en Ile-de-France. Cela représente 3.6 kg/hab contre 6.9 kg/hab en moyenne en France.

La filière Piles et Accumulateurs (P&A)

Depuis 2006, la filière couvre 3 catégories de piles et accumulateurs: les P&A portables, les P&A industriels, et les P&A automobiles. La filière P&A portables est encadrée par les éco-organismes **Corepile** et **Screlec**.

En 2012, les quantités de P&A portables collectées se sont élevées à 1 600 tonnes en Ile-de-France soit 134 g/hab. Cela représente un taux de collecte de 26% contre 35% en moyenne en France.

La filière Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC)

Créée en 2007, la filière TLC couvre l'ensemble des Textiles usagés, Linge de maison et Chaussures des ménages. Les produits équivalents relevant d'une activité professionnelle ne sont pas inclus dans le périmètre de la filière.

En France, environ 600 000 tonnes de TLC sont mis en marché par an. D'après l'éco-organisme **Eco TLC**, près de 24 000 tonnes ont été collectées en Ile-de-France en 2012 soit 2 kg/hab.

La filière Déchets Diffus Spécifique (DDS)

Créée en 2013, la filière DDS couvre l'ensemble des déchets dangereux des ménages. Au 30 janvier 2014, 47% de la population francilienne est sous convention avec l'éco-organisme **EcoDDS**.

Le gisement de DDS ménagers est évalué à 43 000 tonnes par an soit 0.7 kg/hab/an. En Ile-de-France, 6 800 tonnes de déchets dangereux ont été collectées en 2012 soit 0.58 kg/hab, ce qui comprend des déchets dangereux des artisans collectés sur certaines déchèteries franciliennes.

La filière Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

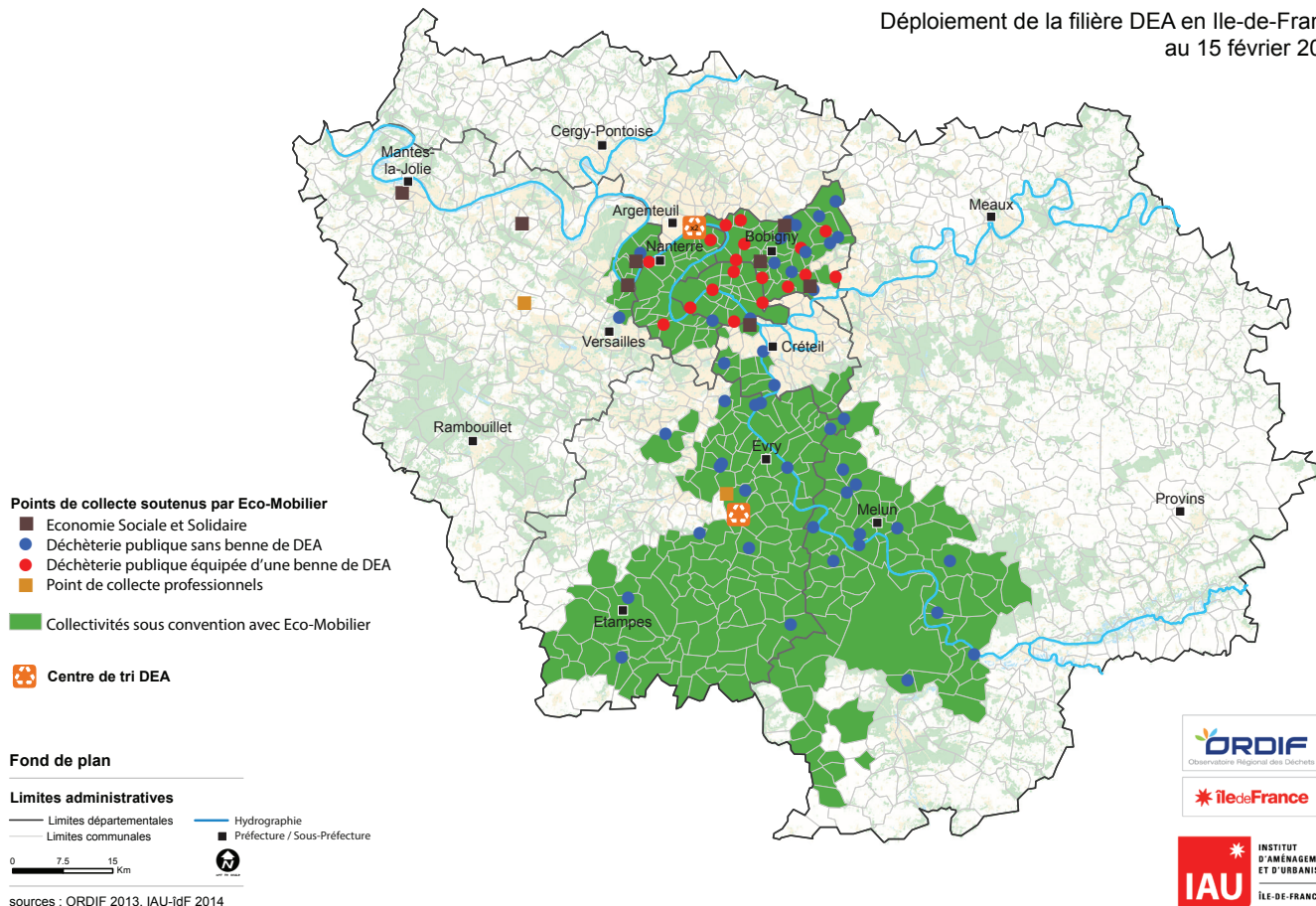
Instaurée fin 2012, cette filière concerne l'ensemble des déchets issus de matériaux piquants, coupants, ou tranchants des Patients en Auto-Traitement (PAT).

L'éco-organisme **DASTRI** estime le gisement de DASRI-PAT à 181 tonnes par an pour l'Ile-de-France. Début 2012, la région francilienne était dotée de 321 points de collecte dont 249 en pharmacies. Ce maillage doit être complété courant 2014.

La filière Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)

Créée fin 2012, cette filière regroupe tout ce qui sert à s'asseoir, s'allonger, poser, ou ranger. Elle est encadrée par 2 éco-organismes : Eco-Mobilier pour les **DEA ménagers**, et **Valdélia** pour les DEA professionnels. Le gisement de la filière est estimé à 33 kg/hab/an pour les DEA ménagers et à 600000 tonnes pour les professionnels. Au 15 février 2014, 7,4 millions de franciliens sont sous contrat avec Eco-Mobilier.

Déploiement de la filière DEA en Ile-de-France au 15 février 2014



Méthodologie

Les données présentées dans cette synthèse ont été transmises à l'ORDIF par les éco-organismes des différentes filières REP. Leur exploitation a été validée par les membres du groupe de travail DMA de l'ORDIF : Délégation régionale de l'Ademe, Cercle national du recyclage, conseils généraux de l'Essonne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, Conseil régional d'Île-de-France, DRIEE IDF, IAU IDF, Ile-de-France Environnement, Syctom Agence métropolitaine des déchets ménagers, SIDRU, SIEVD, SYELOM, SITOM, TIRU et Ville de Paris.

En savoir plus : www.ordif.com

Le document complet : Le rapport filières REP 2012

Deux autres synthèses : Organisation institutionnelle en 2012, La gestion des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France en 2012



Anais BOURBON

Chef de projets Déchets Ménagers et Assimilés, responsabilité des producteurs et environnement
Courriel : a.bourbon@ordif.com